

2021 (sociopro) – Vente en ligne : Que dit la réglementation du tourisme ?

A distance

Dates et durée de la formation

Durée : 1 jour (2 1/2 journées)

Date(s) :

25 novembre, 26 novembre après-midis - Nombre total d'heures de formation : 7

Public cible

Hébergeurs commercialisant leurs prestations en ligne

Tarif de la formation : Gratuit

coût de 240 € net de taxes (base 6 stagiaires) pris en charge par le CRTL

Objectifs

Décrypter les relations contractuelles les plus courantes dans la pratique,

Établir les règles spécifiques d'informations : CGU,

Les règles sécurisées du paiement en ligne,

Maîtriser le régime juridique et fiscal applicable France, UE et hors UE,

Optimiser la gestion des litiges : modifications, annulations (Covid 19)

Pré-requis

Envisager ou avoir déjà exercé et mis en œuvre le e-commerce

Niveau des stagiaires à l'entrée de la formation : débutant ou intermédiaire

-

Intervenants

Christian Gosseume, avocats

Expérience et parfaite connaissance en droit et fiscalité du tourisme

Accompagnement des acteurs du tourisme dans la mise en œuvre de la vente de prestations de services touristiques : études, CGV, CGU, conseils, contractuels et relationnels avec les clients, fiscaux

Contenu de la formation

1. Décrypter les relations contractuelles les plus courantes dans la pratique,

- Le contenu du contrat
- Les règles financières : arrhes, acompte, caution.
- Intégrer les dispositions spécifiques à la protection du consommateur

2. Établir les règles spécifiques d'informations

- Les conditions générales d'utilisation du site
- Ou les règles à respecter via un intermédiaire

3. Les règles sécurisées du paiement en ligne

- **SSL, paypal...**

4. Maîtriser le régime juridique et fiscal applicable France, UE et hors UE

- Facturation avec ou sans TVA

5. Optimiser la gestion des litiges

- Modifications, annulations (Covid 19)
- Assurer un service clientèle

Méthode pédagogique et évaluation

- Questionnaire de positionnement des participants sur leur niveau 5 à 6 questions
- Enquête de satisfaction, méthode, formateur, thématique, réponses aux questions, animation...
- Réponses aux demandes de précisions ou questions subsidiaires dans le mois qui suit

- **Nombre de personnes** : 12
- **Code action** : 25009-3